



Séminaire « Être femme maire en France et en Allemagne. Les voies de la réussite »

14 octobre 2019
Ambassade de France en Allemagne (Berlin)

RAPPORT DE RESTITUTION

Novembre 2019

Sommaire

PRÉFACE

Avançons ensemble

Carole Delga, présidente de la Région Occitanie 3

AVANT-PROPOS

Une étape majeure dans la marche de la marche
de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie 4

OUVERTURE DE LA JOURNÉE 5

INTRODUCTION DES TRAVAUX 8

TEMPS D'ÉTUDE 1 - L'accès au pouvoir 12

TEMPS D'ÉTUDE 2 - L'exercice du pouvoir 16

PERSPECTIVES 22

CLÔTURE DE LA JOURNÉE 24

Analyse d'un observateur

Conclusion

Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Geneviève Tapié

emc.tapie.genevieve@orange.fr

PRÉFACE

Avançons ensemble

L'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la Région Occitanie en a fait une de ses priorités. Elle s'imposait : de persistantes inégalités nous obligent. Cette volonté politique s'est traduite par notre plan régional d'actions 2017-2021. Ces quinze actions concernent les domaines dans lesquels la Région est en responsabilité : la jeunesse, l'orientation, l'apprentissage, l'entrepreneuriat, les transports ou l'égalité professionnelle.



Engagement par engagement, ce plan est mis en œuvre. Mais ce n'est pas seulement en raison des décisions des membres, hommes et femmes, de la majorité régionale. Sa réussite dépend de la contribution, souvent décisive, de nombreux acteurs de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : ils et elles agissent dans les établissements d'enseignement et de formation, dans les collectivités locales, dans les clubs sportifs et les centres culturels, dans les entreprises et, bien sûr, dans les associations. Nous le savons bien. L'action publique ne trouve son plein effet que par la mobilisation, jour après jour, des très nombreux membres des associations. Leur ardent engagement est la source de multiples avancées en Occitanie.

Voilà pourquoi je tiens, avec une attention particulière, à saluer l'action de l'Observatoire régional de la parité en Occitanie et son infatigable présidente, Geneviève Tapié. Sa participation à la 2e Quinzaine franco-allemande d'Occitanie, avec le séminaire, organisé à Berlin, sur le thème « Etre femme maire en France et en Allemagne. Les voies de la réussite. », témoigne de sa fructueuse méthode : y voir clair et viser juste. En effet, l'égalité effective et complète entre les femmes et les hommes dans les lieux de pouvoir politiques et économiques reste un combat qu'il faut continuer à mener. Nous avons progressé. Mais nous ne sommes pas au bout du chemin. Les prochaines élections municipales nous permettront, je l'espère, d'en enregistrer des succès. D'ores et déjà, j'y suis attentive. Cependant, des obstacles subsistent pour la généralisation des listes paritaires dans toutes les communes et pour la parité effective dans les exécutifs. Il faudra les lever.

Nous visons les mêmes objectifs. Nous partageons les mêmes valeurs. Et aussi une conviction qui m'a portée dans mon propre parcours : dans cette marche, hommes et femmes doivent être côte à côte. Donc, avançons ensemble.

Carole Delga
Présidente de la Région Occitanie
Ancienne Ministre

AVANT-PROPOS

Une étape majeure dans la marche de la marche de l'Observatoire

Le séminaire que l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie a organisé le 14 octobre dernier, à l'Ambassade de France à Berlin, avait un triple but avec les élections municipales de mars prochain en perspective :

- > Nous permettre de prendre du recul par rapport à la situation des femmes maires en France et, plus particulièrement en Occitanie,
- > Comparer cette situation avec celle qui prévaut en Allemagne et échanger avec des élues et des expertes allemandes,
- > Tirer profit des multiples enseignements de ce temps d'étude.

Comme le démontre ce rapport de restitution, les deux premiers objectifs ont été atteints.

A l'initiative de l'Ambassadrice Anne-Marie Descôtes, accueil parfait à l'Ambassade de France en Allemagne, souligné par une constante présence à nos côtés de Mme Sylvie Massière, Première conseillère, Mme Anne-Marie Descôtes étant retenue par une visite ministérielle à Berlin. Au nom des participantes et participants, je tiens à leur manifester toute notre gratitude. Mes remerciements particuliers vont aussi à Mme Cécile Weidhofer, de l'Académie européenne des femmes en politique et dans

l'économie (EAF), à Berlin, pour son expertise, ainsi qu'à M. Thomas Wieder, correspondant du journal *Le Monde* en Allemagne, pour son vif intérêt, tant professionnel que personnel.

La troisième ambition est devant nous. Il s'agit, à terme, de prendre une série d'initiatives dans le prolongement du séminaire. J'ai tracé ces perspectives en conclusion des travaux (lire p. 21). Il s'agit aussi, dès la 4^{ème} Assemblée régionale des femmes, le 7 décembre, à Figeac (Lot), de poursuivre la réflexion, en s'appuyant sur ce rapport, par un nouveau temps d'étude consacré, à trois mois du scrutin en France, au thème majeur du moment « Elections municipales 2020 : les étapes de l'accès au pouvoir et de l'exercice du pouvoir ».

C'est donc une étape importante de son parcours que l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie vient de franchir. Mais, nous en avons eu confirmation à Berlin, le chemin devant nous est encore long. Réflexion et action : continuons, ensemble, femmes et hommes, à nous mobiliser pour la parité en politique... et le partage du pouvoir.

Geneviève Tapié

Présidente de l'Observatoire
régional de la parité d'Occitanie
Membre du CESER Occitanie

OUVERTURE DE LA JOURNÉE

Sylvie Massière

Première conseillère de l'Ambassade de France en Allemagne

Je vous prie de bien vouloir excuser Madame l'Ambassadrice, retenue par la visite d'un ministre. Je suis très heureuse de vous recevoir. Je vous souhaite la bienvenue, dans le cadre de la Quinzaine franco-allemande d'Occitanie. Plusieurs manifestations vont promouvoir les relations franco-allemandes, dont votre séminaire, produit de la collaboration entre l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie et les services de l'ambassade.

L'égalité entre les femmes et les hommes est une grande cause du septennat. Elle se traduit notamment par un engagement pour une diplomatie féministe, portée par Jean-Yves Le Drian et Marlène Schiappa. Il y a un quart d'ambassadrices, soit 45 sur 160, une proportion qui a doublé en cinq ans. Il y a 24 % de femmes consuls et, parmi les nominations au ministère des affaires étrangères, il y a 29 % de femmes. L'association Femmes et Diplomatie est active, en particulier en Allemagne avec une association similaire, avec



Sylvie Massière, Première conseillère Ambassade de France en Allemagne. Berlin - 14 octobre 2019

des débats sur les méthodes dans les deux pays.

Dans la sphère politique il y a, aussi, encore des progrès à faire avec 16 % de femmes maires et 39 % de femmes parlementaires. Dans ce contexte, vos tables rondes permettront des échanges que je souhaite vifs et fructueux.

Je mesure dès lors l'immense privilège qui nous échoit aujourd'hui. Je mesure tout le sens de l'Histoire de France dans ce palais qui a longtemps exclu les femmes, tout en abritant des hommes illustres ; j'ai une pensée pour André-François Poncet et Louis Joxe, pour ne citer qu'eux.

La seconde, Mme Carole Delga, ancienne Ministre et Présidente de la Région Occitanie. J'ai aussi fait mes comptes. Depuis l'élection, en 1974, de la première Assemblée régionale, douze présidents se sont succédés en quarante ans (dans les deux anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées fusionnées en Occitanie en 2015), douze présidents en quarante ans, mais toujours une seule femme, la Présidente Delga.

Geneviève Tapié

Présidente de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Mes remerciements vont d'abord à deux femmes qui occupent des postes prestigieux.

La première, Mme Anne-Marie Descôtes, Ambassadrice de France en Allemagne, qui nous reçoit aujourd'hui

J'ai fait mes comptes. En quatre cent ans, depuis Charles Quint, Empereur du Saint Empire Romain Germanique, plus de 120 Ambassadeurs de France se sont succédés en Prusse et en Allemagne, dont une seule Ambassadrice, l'Ambassadrice Descôtes nommée en 2017 ... il y deux ans !

Je mesure le privilège de son élection pour les femmes d'Occitanie. Dès sa prise de fonction, Carole Delga a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité transversale de ses politiques. Elle nous le démontre encore aujourd'hui.

Car, c'est à la conjonction des deux volontés de ces deux hautes personnalités, l'Ambassadrice et la Présidente, que nous devons notre présence à Berlin ces jours-ci. Quelles acceptent donc mes plus larges remerciements.

Merci aussi à leurs services diligents, tant à l'Ambassade qu'à la Région, en particulier :

- > Mme Christine Jacobs, Conseillère pour les Affaires sociales à l'Ambassade de France, secondée avec efficacité par Mme Alice Anquetin,
- > M. Alban Zanchiello, Conseiller au cabinet de la Présidente de Région en charge des relations internationales.

J'ai une mention spéciale pour l'irremplaçable Catherine Ariso-Sautreau, Elle est des nôtres aujourd'hui. Elle est chargée de mission pour la coopération Allemagne-Région Occitanie. Sans ses talents rien n'aurait été possible.

*
* *

Une nouvelle étape s'ouvre pour l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie. Elle se situe dans la droite ligne de nos mobilisations passées. Elle confirme notre double exigence :

- Etre irréprochables sur la solidité des faits, des données et des chiffres sur lesquels notre action prend appui,
- Etre incontestablement utiles à la cause des femmes engagées, aujourd'hui ou demain, dans l'accès aux responsabilités politiques et économiques.

Cette démarche de l'Observatoire trouve une dimension particulièrement utile avec la prise de recul par rapport à la situation française. L'année dernière, la « Quinzaine franco-allemande d'Occitanie », lancée par la Présidente de Région, nous a fourni l'opportunité d'ap-

porter notre pierre à la grande œuvre de la construction européenne avec une étude et une table ronde sur « La situation comparée des femmes en Allemagne et en France dans les responsabilités politiques et économiques ».

En 2019, nous poursuivons dans cette voie avec la session d'étude en cours depuis samedi et le séminaire « Être femme maire en France et en Allemagne. Les voies de la réussite » qui va s'orienter vers l'enjeu majeur des prochaines élections municipales en France. Second enjeu tout aussi important qui résulte du premier : ce scrutin va aussi déterminer la composition des conseils communautaires

Ces élections nous donnent donc un cap pour les mois qui viennent. Elles nous conduisent – je dis même elles nous obligent – à respecter scrupuleusement notre manière de faire. Pour qu'elles constituent notre vade-mecum, j'en rappelle les trois caractéristiques.

- Nous sommes des évaluateurs, évaluatrices, des politiques publiques, pour en souligner les avancées mais aussi les manques et les résistances.
- Nous sommes des accélérateurs, accélératrices du changement, pour porter des positions courageuses – nous l'avons fait plusieurs fois – en faisant évoluer la loi.
- Nous sommes aussi des innovateurs, innovatrices, en faisant émerger des actions inédites de progrès pour les femmes.

Je vous donne deux exemples :

- La budgétisation intégrant l'égalité entre femmes et hommes (Gender budgeting) pour faire de la dépense publique un levier d'égalité dans toutes les politiques que nous avons, pour la première fois porté sur le Bureau du Conseil économique, social et environnemental (CESER Occitanie),
- « La diplomatie féministe », pour reprendre le mot de Mme la Première conseillère de l'Ambassade de France, Sylvie Massière.

C'est tout le sens, toute l'importance, de notre démarche franco-allemande, dans un contexte international marqué par une montée des

conservatismes et des menaces sur les droits acquis des femmes. C'est tout le sens de nos travaux. Je ne doute pas qu'ils seront pleinement fructueux, grâce à la contribution et l'engagement de chacune et chacun d'entre vous.

Un mot encore de remerciements :

- > A Mme Cécile Weidhofer, experte à l'Académie européenne des femmes en politique et dans l'économie, à Berlin, qui nous a guidée dans le maquis des chiffres en Allemagne,
- > A M. Alain Doudiès et M. Luc Moreau, nos administrateurs, qui m'ont secondée dans la réalisation des deux études préparatoires que vous avez reçues,
- > A Mme Michèle Berthe Monnier qui a étudié toutes les opportunités de voyage et de visite,
- > A M. Jacques Garcia, nommé pour l'occasion « Grand Chambellan », pour reprendre le mot de notre Vice-présidente, Mme Christine Pujol,

> A tous les membres de L'Observatoire, aux élu-e-s, aux responsables, femmes et hommes présents, qui ont accepté l'aventure, Enfin, aux élues, aux expertes, aux institutionnels allemands, qui ont bien voulu se joindre à nous.

Enfin, merci à nos partenaires financiers qui ont complété la contribution de la Région :

- > La Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon,
- > La SNCF,
- > La Fondation Galzin (je salue Manon Rayssac),
- > LIDL (je salue Jacques Garcia, cheville ouvrière d'une belle négociation),
- > La Mutualité Française,
- > Le Cabinet d'avocats VPNG (je salue Luc Moreau, avocat en droit public),
- > Le Cabinet d'avocats Florence Ginisty dont nous regrettons l'absence aujourd'hui (elle était hier avec nous).

INTRODUCTION DES TRAVAUX

Ann Katrin Helk

Représentante du Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse (BMFS-FJ), Berlin

Nous célébrons les cent ans du droit de vote et du droit d'être éligible pour les femmes. On pourrait avoir l'impression que nous avons atteint la parité. Ce n'est toujours pas le cas avec 31 % de femmes au Parlement. C'était 37 % en 2018 et 8,7 % il y a cinquante ans. Dans le Land de Brandebourg, il y a seulement 5,7 % de femmes. L'objectif de 50 % de femmes doit être atteint. Ce sujet suscite beaucoup de débats en Allemagne. Il faudrait que la parité soit inscrite dans la loi fondamentale. Il y a un débat sur l'opportunité de légiférer.

La situation n'est pas très différente dans les communes avec 25 % d'élues, en moyenne. Le taux de femmes maires a baissé : il était de 17,8 % en 2008 contre 8,8 % en 2017.

Beaucoup d'études montrent que la parité est très importante pour assurer la diversité et précieuse pour éviter la monoculture. La politique doit exiger et surtout vivre la parité comme un mode de fonctionnement de la société. Il y a toujours des stéréotypes traditionnels dont il faut s'affranchir. La culture des partis politiques est très conservatrice. Il n'y a pas assez de femmes qui jouent le rôle de modèle qui montre que l'on peut concilier une activité politique avec la vie familiale et la vie privée.

Le gouvernement s'engage depuis dix ans pour qu'il y ait davantage de femmes dans les petites communes. Mais le processus est très long. On ne peut plus entendre « Il n'y a pas de femmes qui peuvent accéder à des postes politiques ». Le gouvernement soutient le Collège et le Prix Helen Weber, première femme élue députée en 1919. Elle a intégré dans la loi fondamentale l'égalité femmes-hommes. La célébration de ce centenaire a permis de

sensibiliser le grand public. Le Prix Helen Weber est attribué à une association qui s'engage pour les femmes en politique. Un réseau des anciennes lauréates a été créé. Le Collège Helen Weber réalise chaque année un événement, un cadre pour soutenir les femmes qui sont en position de leader. En 2020, il organisera le congrès international des femmes maires. En 2021, il proposera un week-end d'entraînement à la candidature aux fonctions politiques.

La promotion des femmes doit faire partie intégrante des travaux des partis politiques. S'il n'y pas de sanctions financières, il n'y aura pas de parité. Le premier congrès des femmes conseillères municipales a eu lieu à Mayence en 2019. La résolution adoptée a montré la volonté que le taux de féminisation augmente. Il est encore trop bas au niveau fédéral. Si les femmes ont un rôle de leader, il faut rendre possible le respect de la vie familiale et mettre en place des programmes. La résolution de Mayence exige aussi une évaluation annuelle. Les femmes ont toujours dû lutter pour avoir leur place. Les femmes doivent se soutenir. Nos idées communes doivent être notre moteur.

Cécile Weidhofer

Experte à l'Académie européenne des femmes en politique et dans l'économie (EAF), à Berlin

J'ai été conseillère municipale. Je connais la théorie, la pratique... et les difficultés.

L'EAF a été créé il y a une vingtaine d'années. C'est une institution indépendante qui promeut la diversité et l'égalité des femmes dans trois domaines, l'économie, la politique et la recherche. Elle réalise des études et travaille avec les partis politiques, sauf l'AFD (extrême droite). L'an dernier, elle a organisé une campagne dans le cadre des cent ans des droits des femmes, avec cette question : « Et toi, aujourd'hui, pour quoi te bats-tu ? ».

Pour pouvoir voter pour le Bundestag, j'ai demandé la double nationalité. C'était important pour moi. Je suis heureuse qu'il y ait des hommes dans l'assistance : la parité ne sera gagnée qu'avec les hommes. Les hommes ne peuvent pas représenter les femmes. Les groupes concernés – les femmes et les hommes – sont les mieux à même de défendre leurs intérêts. Il s'agit de représenter la société.

Il y a un tiers de femmes au Bundestag, 6 % de moins qu'antérieurement car la CDU et l'extrême droite ne se fixent pas de quota, alors que les Verts et la gauche en ont. Dans les Länder, il y a 30 % de femmes, 20 % en Saxe, 40 % en Thuringe où le nombre de femmes a baissé, en raison de l'augmentation des voix d'extrême droite. Ce problème ne va pas se régler tout seul. Il faut des méthodes pour pousser les femmes à être candidates. 80 % des femmes sont engagées à d'autres niveaux, dans la société civile. Les partis doivent agir. Le système électoral joue également : les femmes sont plus facilement élues dans les scrutins de liste. Souvent elles remportent des mairies et sont réélues. Il faut changer les stéréotypes, y compris de l'image de l'homme.

Depuis 2011, une mission du ministère du travail développe des activités et des mesures pour renforcer la place des femmes en politique. Il y a aussi un projet européen pour les femmes maires. Lancé il y a deux ans, il concerne quatre pays (Allemagne, Autriche, France, Pologne). Il devrait y avoir davantage de Françaises qui y participent.

De quoi a-t-on besoin ? De quelles formations ? De quelle structure ? Il faut développer un cadre juridique favorable. Une seule loi n'y suffirait pas. Il faut un assemblage de plusieurs méthodes. Il faut concilier la vie familiale et le mandat politique. Certains partis, dont les néo-nazis, ont porté plainte contre la loi actuelle pour inconstitutionnalité. Si la politique le veut, elle peut changer les choses. La parité s'impose.

Luc Moreau

Avocat au Barreau de Toulouse,
Administrateur de l'Observatoire régional
de la parité d'Occitanie

Je vous propose de dresser un état des lieux rapide de la parité entre les femmes et les hommes en France, dans l'exercice du pouvoir local, plus particulièrement au sein des communes et des intercommunalités. Il peut être résumé d'une phrase par ce propos de notre présidente, Geneviève Tapié : « *Ça va mieux. Mais pas suffisamment pour une parité fondée sur le partage du pouvoir et pas seulement des représentations* ». En effet, si l'on se contente d'une parité fondée sur l'égalité de représentation, on y est presque. Mais si l'on considère que la parité doit être un partage réel du pouvoir et des responsabilités, il reste du chemin à parcourir.

1/ Certes, « ça va mieux », grâce à plusieurs avancées législatives intervenues ces vingt dernières années.

L'égalité formelle entre les femmes et les hommes, sur un plan strictement juridique, est acquise depuis 1944 en France. Je rappelle qu'elle l'est depuis 1918 en Allemagne. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les femmes sont donc électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. Pour autant, dans les faits, il a fallu attendre la consécration constitutionnelle de la parité, en 1999, et l'adoption de plusieurs lois successives (en 2000, 2007, 2013), pour que les conditions d'une égalité se mettent en place, lentement, timidement. L'article 1^{er} de la Constitution dit : « *La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives* ».

Après l'avoir imposé dans un premier temps aux communes de plus de 3 500 habitants, la loi impose, depuis 2013, la présentation de listes alternativement composées d'un candidat de chaque sexe pour les élections municipales dans les communes de plus de 1 000 habitants.

Il ne faut pas minimiser ces avancées législatives intervenues depuis 1999. En quelques années, elles ont permis d'obtenir une bien meilleure présence des femmes dans nos assemblées locales.

2/ Cela va sans doute mieux, pour autant le compte n'y est pas.

Ces avancées législatives demeurent insuffisantes pour modifier les pratiques, les habitudes, voire les certitudes et instaurer une égalité réelle entre femmes et hommes dans l'exercice du pouvoir. Il nous semble que les principaux obstacles à l'égalité réelle demeurent les suivants :

- **Les assemblées délibérantes municipales demeurent encore majoritairement masculines**, même si c'est sur ce point que les améliorations ont été les plus appréciables. Les communes de moins de 1 000 habitants ne sont toujours pas concernées par l'exigence de parité, ce qui explique que 40 % seulement des conseillers municipaux sont des femmes. Or, 74 % des communes de France comptent moins de 1 000 habitants, ce qui signifie que 74 % des assemblées délibérantes locales ne sont pas soumises à la parité. Dans ces communes, la proportion de femmes baisse à 35 %.

- **Plus délicate encore est la présence des femmes au sein des exécutifs locaux.**

Seuls 16 % des maires en France sont des femmes, 15,5 % en Occitanie. Elles sont plus nombreuses dans les petites communes, notamment celles de moins de 100 habitants.

Au sein des exécutifs locaux, les femmes sont davantage présentes lorsqu'on s'éloigne de la fonction de maire. Par exemple, le rapport est de 29,6 % seulement pour les premières adjointes. On constate ainsi que, du fait des réformes successives, une forme de division des rôles et des fonctions s'est mise en place. Les femmes, plus présentes qu'auparavant au sein des assemblées délibérantes demeurent davantage spectatrices qu'actives dans l'exercice du pouvoir local, qui reste très majoritairement entre les mains des hommes.

- **Le dernier « point noir » - sans doute y en a-t-il d'autres - demeure l'état de la parité au sein des intercommunalités.**

Rappelons-le : la totalité des communes françaises sont regroupées au sein de structures intercommunales, de taille et de dénomination diverses. Par le jeu de transferts obligatoires ou facultatifs, les intercommunalités exercent des compétences importantes, en lieu et place des communes (développement économique, action sociale, urbanisme, gestion de l'eau et de l'assainissement, etc.)

Le rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes du 2 février 2017 qualifie l'échelon intercommunal de « zone de non-droit paritaire ». La difficulté principale vient du fait que nombre de communes n'ont qu'un seul représentant au sein de ces structures intercommunales. Sauf exception, il s'agira du maire, qui dans la majorité des cas, est un homme.

Minoritaires au sein des assemblées délibérantes communautaires, les femmes sont encore moins nombreuses au sein des exécutifs dans lesquels aucune exigence de parité n'est imposée. Une élue que nous avons interrogée a eu cette formule qui résume la situation : « au sein des intercommunalités, les femmes sont des gages de parité ».

Le constat est donc simple : l'instauration de la parité dans la législation française a davantage permis une meilleure représentation mais en aucun cas une meilleure accession à l'exercice du pouvoir. Nous sommes au milieu du gué. Il faut avancer et vite.

3/ Quels sont les axes de réflexion et surtout d'évolution ?

Bien entendu, mon propos n'est pas d'orienter les échanges de la journée. Cependant, plusieurs pistes de réflexion sont à évoquer, dont certaines résultent des entretiens que nous avons menés, pour l'élaboration de notre étude préliminaire, avec plusieurs femmes élues de la Région Occitanie.

Pour certains commentateurs et acteurs, seul le renforcement de la contrainte légale permettra d'accéder à l'égalité réelle.

Une proposition de loi, en cours d'examen à l'Assemblée nationale, suggère de généraliser l'obligation de parité dans toutes les communes. Elle propose également l'instauration d'un binôme de sexes différents pour les fonctions de maires/premier adjoint, et président/premier vice-président.

D'autres évolutions législatives seraient envisageables, comme cela ressort de nos entretiens :

- > encourager les fusions de communes ?
- > désigner les conseillers communautaires au suffrage universel direct ?
- > instaurer un statut juridique de « l'élue femme » ?
- > limiter les mandats dans le temps ?

Pour d'autres intervenantes cependant, « *il faut surtout travailler sur l'incitation plutôt que de renforcer les contraintes légales* ». ¹

● **Il est également unanimement admis qu'il faut encore faire évoluer les mentalités et les habitudes.**

La Présidente Carole Delga nous invite à « *lutter contre le déterminisme social* ». De nombreuses élues femmes, avec lesquelles nous nous sommes entretenues, nous ont expliqué ne pas avoir rencontré de difficultés particulières pour accéder aux fonctions de maire. Cela peut sembler être un paradoxe. Pour autant, dans chaque entretien, une explication s'en est suivie : « *Il fallait des femmes* », « *J'avais une expérience de fonctionnaire territoriale* », « *Je n'ai pas été prise au sérieux* ». D'autres nous ont expliqué avoir dû s'imposer, avoir dû « faire ses preuves », davantage qu'un homme.

En dehors de toute contrainte légale, les partis politiques ont, sans doute, leur rôle

à jouer. En effet, selon l'article 4 de la Constitution française, les partis politiques « contribuent à la mise en œuvre du principe » énoncé à l'article 1^{er} (pour rappel « *La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives* »).

Au Bundestag, l'Allemagne, bien que dépourvue de loi en la matière, fait mieux en matière de parité que la France et son arsenal législatif. Les partis semblent donc, de ce côté du Rhin, bien plus vertueux que leurs homologues français. Les partis français ont donc leur part de responsabilité et ne jouent pas totalement le rôle qui leur est dévolu par la Constitution.

Au-delà de la sphère politique et juridique, l'enjeu est bien entendu sociétal. Pour certaines, ce sont avant tout des freins sociétaux, psychologiques, qui empêchent les problématique : « *Le problème est global et ne concerne pas uniquement la politique. Les femmes doivent se faire respecter des hommes* ». Sur ces aspects de la problématique, a-t-on évolué depuis 1999 ? La question est lancée.

Geneviève Tapié

Depuis 2005, par exemple, il y a toujours plus de 30 % de femmes élues au Bundestag. Au SPD, les femmes doivent représenter 40 % des candidatures. Elles forment 41% des élues. En effet, de manière paradoxale comme l'a expliqué Maître Moreau, en Allemagne, les partis jouent le rôle que l'article 4 de la Constitution française leur assigne en France. Mais qu'ils n'appliquent pas.

¹ A l'heure où ce rapport est rédigé, la commission des lois de l'Assemblée nationale a baissé de 1 000 à 500 habitants le seuil conditionnant l'élection des conseillers municipaux au scrutin de liste paritaire, ceci... pour les élections de 2026. La généralisation à toutes les communes de la parité a donc été refusée. Explication avancée par le rapporteur du projet de loi : « *Le Conseil constitutionnel est attaché à la parité, mais encore plus à la pluralité des opinions. Or, en 2014, il n'y avait qu'une seule liste dans 44 % des petites communes. Si on généralise le scrutin de liste ce taux va beaucoup augmenter. Les 60 communes mises sous tutelle en 2014 car il n'y avait aucune liste seront plusieurs centaines* ». Le président du Sénat, Gérard Larcher, a enfoncé le clou du blocage : « *Il y a un vrai débat lié à la pluralité. C'est un objectif constitutionnel qu'on ne peut pas traiter d'un revers de main. Mais, pour le Conseil constitutionnel, la pluralité passe avant.* »

TEMPS D'ÉTUDE 1

L'accès au pouvoir

Mode de désignation des candidat-e-s ; modes de scrutin ; dispositions paritaires ; bonnes pratiques pour progresser.

Présidence



Réception de la délégation au Bundestag le 13 octobre :

Les sénatrices Viviane Artigas - Hautes-Pyrénées (au centre, foulard fleuri) et (prenant des photos) Angèle Prévile - Lot. A l'arrière-plan, Luc Moreau, avocat, maire-adjoint de Saint-Mathieu-de-Trévières, Jean-Pierre Charpentier et Jacques Garcia, CESER Occitanie.

Viviane Artigas

**Sénatrice des Hautes-Pyrénées (Tarbes)
Présidente de l'Association des Maires
des Hautes-Pyrénées.**

J'ai connu plus de difficultés sur le plan professionnel que sur le plan politique. Ma carrière en tant que personnel de direction de l'Éducation nationale a été compliquée. Sur le plan politique je fais partie des femmes qu'on est venu chercher. Je remercie la loi sur la parité. Elle m'a permis d'être conseillère municipale et adjointe, puis, par la volonté de Martin Malvy, vice-présidente de la Région Midi-Pyrénées,

sur une liste paritaire. Dans les Hautes-Pyrénées, trois des quatre parlementaires sont des femmes. Des femmes sénatrices ? Certains renâclaient.

En France, nous avons des lois. Mais on assiste à une certaine forme de résistance. Dans la récente loi Engagement et proximité, la parité a été complètement oubliée. Il faut intégrer dans la loi la place des femmes dans les exécutifs des intercommunalités pour obtenir la parité par un scrutin de liste, à proportion de la place des femmes dans le conseil communautaire.

Interventions

Pilar Chaleyssin

**Maire d'Aubais (Gard),
Présidente de l'Association des Maires du Gard**

Les femmes ont besoin de faire leurs preuves avant de se présenter. Pour moi, c'était l'association des parents d'élèves, il y a trente ans. Les femmes ont bousculé les choses. Je suis entrée au conseil municipal dans une équipe très masculine, avec trois femmes sur dix-sept. On m'a dit « *Venez, vous n'aurez presque rien à faire.* » Les réunions du conseil municipal avaient lieu à 21 h. J'ai été première adjointe lors de mon deuxième mandat, puis élue maire en 2001. En 2008, de jeunes maires m'ont proposé la présidence de l'Association des Maires du Gard.

Je vais prendre ma retraite. Beaucoup de femmes seraient prêtes à prendre le relais. Elles commencent à se dire « *Pourquoi pas ?* ». Il y a un meilleur partage des tâches dans les couples. Il faut une prise de conscience des potentialités des femmes et une reconnaissance de la complémentarité entre les femmes et les hommes. Les femmes sont sur le terrain. Elles savent de quoi elles parlent. Il n'y a plus le complexe d'être la seule femme autour d'une table. C'est vraiment un combat, une reconnaissance de la mixité. Il reste beaucoup à faire. J'ai une très mauvaise expérience de l'intercommunalité au sein de laquelle il y a un gros travail à poursuivre. Comment ? C'est difficile.

Viviane Artigalas

Pour les intercommunalités, il y a plusieurs pistes, notamment un scrutin à part de celui des communes. Les maires risqueraient de ne plus être élus. Il y aurait un risque d'éloigner les communes de l'intercommunalité. La place au sein du bureau est importante : c'est là que les décisions sont prises.

Roland Garrigues

**Ancien Député Maire de Montauban
(Tarn-et-Garonne),
Vice-président de l'Observatoire régional
de la parité d'Occitanie**

En 1998, à l'intercommunalité de Montauban, j'ai expérimenté la présidence tournante. Elle a été bien acceptée.

Geneviève Tapié

Le fait que le maire représente sa commune à l'intercommunalité est un usage, pas une obligation.

Gaëlle Levêque

**Maire adjointe de Lodève,
Conseillère départementale de l'Hérault**

Mon entrée en politique a été facile car j'y ai été amenée par une femme, Marie-Christine Bousquet. Tout a été naturel. Depuis 2015, dans les Conseils départementaux, un binôme femme-homme est élu dans chaque canton. Pendant la campagne électorale, je me suis rendue compte de la méconnaissance par les gens du Conseil départemental, de la parité, du binôme et même au sein de la préfecture. Pendant un mois, j'ai fait de la pédagogie.

Après le décès de Marie-Christine Bousquet en 2017, Irène Tolleret lui a succédé. En 2019, elle a été élue députée européenne. Je viens de la remplacer comme membre du binôme. Aujourd'hui, je découvre le Conseil départemental de manière effective. Quelle est la place des femmes en son sein et dans les nombreux organismes associés ?

Cécile Weidhofer

Je suis intéressée par le binôme. Quels sont les arguments pour convaincre sur ce sujet ?

Geneviève Tapié

En 2009, la réforme prévoyant la création de « conseillers territoriaux » siégeant à la fois au Département et à la Région devait écarter 75 % des femmes. En juillet 2010, avec Colette Kréder, ancienne directrice de l'École Polytechnique féminine, et Françoise Gaspard, femme politique et sociologue, j'ai été auditionnée, au nom du Réseau Demain la Parité, par la commission des lois du Sénat. Elle refuse notre proposition de binôme (On divise le nombre de circonscriptions électorales en deux et on place un homme et une femme dans chacun des nouveaux cantons). Désappointées, nous adressons un courrier proposant le binôme aux cent présidents de conseils généraux. Nous avons douze réponses, dont deux positives, un élu UDI et celle de François Hollande... qui deviendra Président de la République et portera la réforme en 2015. C'est le « facteur chance » !

Viviane Artigalas

Le plus compliqué a été le redécoupage des cantons. Parfois la parité passe par des actions : quatre sénatrices se sont présentées au Sénat en pantalon. « *C'est interdit* », nous ont fait remarquer les huissiers. Nous avons proposé de les enlever !

Geneviève Tapié

La tribune « Vive le scrutin bi-nominal », signée par Françoise Gaspard, parue dans *Le Monde* dans la foulée – a joué un rôle important. Quelques jours plus tard, le chef du service politique, Patrick Roger, dubitatif, avait titré, toujours à ce propos, « *Une révolution* ».

Gaëlle Levêque

Nous avons un peu de recul. Dans l'Hérault, grâce au binôme, on est passé de 4 à 25 femmes. Marie-Christine Bousquet a souhaité la parité dans l'exécutif de l'intercommunalité avec six femmes et six hommes. C'est devenu la normalité. Les femmes impliquées ont

valeur d'exemple. Il faut mettre en avant des parcours. Pour sa part, Marie-Christine Bousquet n'a pas senti qu'elle devait prouver quoi que ce soit.

Christine Pujol

**Ancienne Conseillère régionale d'Occitanie
Vice-présidente de l'Observatoire régional
de la parité d'Occitanie**

J'ai un parcours politique atypique. J'ai été candidate pour la première fois en 1994. Personne ne voulait aller dans ce canton. Je n'ai pas été élue. De 1995 à 2015 j'ai été candidate, au sein du parti, de multiples fois. Mais je n'ai jamais pu passer les primaires. J'étais très occupée professionnellement, élue pendant trente ans à la Chambre de commerce et d'industrie. J'ai été victime de la tyrannie des partis qui ont voulu m'empêcher d'aller trop haut. Je n'ai ni affection ni intérêt pour cette culture des partis.

Il faut qu'il y ait des avancées au niveau de la société avec des informations et des formations sur l'implication. Il faut insister sur l'engagement, une valeur importante. L'engagement est-il aussi important aujourd'hui ? L'environnement social doit le favoriser en conciliant vie privée, engagement, profession et épanouissement dans le travail.

Dans les petites communes, beaucoup de femmes sont impliquées. Il faut les rassurer pour qu'elles entrent en politique. Dans les territoires ruraux, certains secteurs d'activité, comme l'agriculture et le tourisme, le syndicalisme, sont des marchepieds pour accéder aux mandats politiques.

Sylvie Royo

**Conseillère municipale de Sommières (Gard)
Administratrice de l'Observatoire régional
de la parité d'Occitanie**

L'engagement des femmes prépare les générations futures. Il faut donner l'exemple. Il est important de se dire qu'on construit ainsi le monde de demain.

Cécile Weidhofer

Le projet européen dont j'ai parlé a été présenté à l'Association des Maires de France. Le bureau a décidé de ne pas y participer. Mais l'Association des maires ruraux a accepté.

Jacques Garcia

Membre du CESER Occitanie

Administrateur de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie

C'est un grand honneur pour le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER Occitanie) d'être associé à cette manifestation. Au CESER nous avons réalisé une vraie évolution vers la parité en atteignant 48 % de conseillères, contre 30 % auparavant. Nous sommes ainsi largement en avance sur les chambres consulaires. Un objectif est fixé : améliorer les chiffres au bureau qui compte seulement 20 % de femmes. Dans l'équipe administrative, il y a une directrice et, en tout, 18 femmes et 5 hommes....

La parité se gagne. Il faut aller au-delà de la loi. Le CESER a donné un avis favorable à un budget de la Région Occitanie élaboré et voté en fonction du genre.

Geneviève Tapié

Au CESER on est passé à 48 % grâce à la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle. Au cours d'une audition à l'Assemblée nationale, nous avons constaté que le projet de loi ne prévoyait rien pour les CESER. Nous avons proposé un amendement au rapporteur. Il a été accepté. En revanche, nous avons échoué pour que la parité s'applique aussi aux bureaux des CESER. Pour le CESER Occitanie, son président, Jean-Louis Chauzy, s'est engagé pour que la parité soit effective lors du prochain renouvellement. Nous y veillerons !

Viviane Artigalas

En conclusion de ce premier temps d'échanges, je voudrais souligner que ce n'est pas qu'une question de politique, mais aussi de stéréotypes. Il ne faut pas lâcher. Continuons à travailler ensemble, hommes et femmes.

Geneviève Tapié

Je me permets de donner un conseil aux Allemandes : trouvez des hommes pour porter votre parole !

Viviane Artigalas

Continuons le combat et aidons nos collègues allemandes à aller dans le même sens.



De gauche à droite, Ann Katrin Helk, Viviane Artigalas, Sylvie Massière, Geneviève Tapié, Angèle Prévile, Cécile Weidhofer

TEMPS D'ÉTUDE 2

L'exercice du pouvoir

Répartition des délégations entre femmes et hommes ; avances et freins dans l'égalité au cours du mandat ; bonnes pratiques pour progresser

Présidence

Angèle Prévile

**Sénatrice du Lot (Cahors),
membre du Groupe d'amitié France/Allemagne
du Sénat**

Mon parcours est emblématique. J'étais professeure d'histoire-géographie. En 2014, je me suis présentée aux élections municipales. On cherchait des femmes. Je me suis dit « Pourquoi pas ? ». J'ai été élue adjointe. En 2015, j'ai bénéficié de la parité aux élections départementales. En 2017, une autre opportunité s'est présentée : plus grand monde ne voulait se présenter aux sénatoriales. J'ai fait campagne toute seule, avec ma fille.

J'ai envie de faire, envie de changer le monde. Les lois sur la parité m'ont aidée. Il y a des modèles. On ne les a pas mises en avant. Ma

grand-mère a mené une liste de femmes à Offenbourg. Il nous faut oser dans l'exercice du pouvoir. Je n'avais moi-même jamais imaginé me présenter.

Jeudi dernier, le Sénat a voté la liste bloquée pour les vice-présidents des conseils communautaires et une conférence des maires obligatoire. Je suis intervenue pour expliquer que le monde n'est pas fait pour les femmes, si bien que les femmes veulent être dans les exécutifs pour pouvoir prendre des décisions. Exemples :

- > Dans toutes les communes, il y a un terrain de foot... pour les garçons,
- > On ne peut pas donner son sang si on pèse moins de 50 kilos.
- > La taille des smartphones, faite pour des mains d'hommes.

- > Les médicaments dosés pour les hommes. Les femmes ont toutes les chances d'être surdosées.
- > Une voix aigüe pose problème. La voix des hommes évoque la responsabilité. Il faut le dépasser.

Si nous avons des convictions, il faut y aller. Il y a certes des difficultés. Nous allons en parler. L'éducation, c'est très important. Il y a énormément à faire. Il faut ouvrir le champ des possibles à nos jeunes, plus particulièrement aux filles. Il faut leur dire que la normalité, c'est partager les expériences et les tâches, autant que les hommes.

Interventions

Eliette Charpentier

**Maire de Sauteyrargues (Hérault),
Vice-présidente de la Communauté de Communes du Pic Saint-Loup**

Le premier handicap, c'est la vie familiale. Je rends hommage à mon époux. Si le conjoint ne vous assiste pas, on ne peut pas s'engager. Quand l'homme s'engage, la femme suit. En sens inverse, c'est plus compliqué.

Je me suis imposée. J'ai tiré la première en annonçant que je me présentais. J'ai été élue. C'est fabuleux, passionnant... mais usant. On se bat tous les jours contre les hommes. Ainsi, à la Communauté de Communes, sur quinze vice-présidents, il y a trois femmes. Les femmes doivent obtenir des délégations. Elles ne doivent pas être cantonnées aux écoles et à la jeunesse et s'occuper aussi du développement économique, de l'environnement, etc.

Dans une petite commune, le maire fait tout. Je n'ai qu'une secrétaire à mi-temps. C'est au détriment de ma vie personnelle, familiale, notamment avec les réunions imposées tard le soir.

Angèle Prévile

Oui, il faut « tirer la première », comme le dit Eliette Charpentier. Les réunions tardives sont problématiques.

Eliette Charpentier

En raison des activités professionnelles des élus, les réunions ont lieu nécessairement le

soir. Je suis contre l'augmentation des indemnités des élus. Ça entraînerait une hausse des budgets de fonctionnement et on monterait la population contre les élus, car l'exigence des administrés augmente.

Geneviève Tapié

En Allemagne, y a-t-il du bénévolat ?

Cécile Weidhofer

Dans certaines petites communes, les maires sont bénévoles.

Tannaz Falkanaz

Elue municipale de Berlin

Je suis ravie de partager mon expérience avec vous. Le niveau communal est plus important que les Länder : on est très proche des citoyens, dans un vrai échange. Berlin Becon avec 400 000 habitants est le plus grand arrondissement. Le parlement communal compte 55 membres, dont 21 femmes. Je suis la plus jeune – 29 ans – et je suis membre du SPD. On a dû me convaincre pour que je m'investisse. J'avais des réserves car, en 2015, il me restait deux ans d'études.

Comment pouvons-nous avoir la garantie qu'il y ait 50 % de femmes ? Je suis bénévole et je touche 600 € d'indemnités, plus 20 € par réunion et 30 € pour les séances du parlement, soit 800 à 900 € par mois. Les problèmes se posent dans tous les partis : c'est là que se pose la question de l'accès à la vie politique.

Il faut aussi s'engager au sein des partis, avec des réunions bénévoles où rien ne change. On a des exigences vis-à-vis de soi-même, de son travail. Je travaille cinquante à soixante heures par semaine. Il faut parler de la conciliation de la vie familiale, politique et professionnelle. Mon employeur me soutient. Mais toutes les femmes n'ont pas cette chance. Beaucoup ont renoncé à leur mandat par manque de temps. Si je ne travaille pas à côté de ma vie politique je ne gagne pas pour ma retraite.

Deux comités, présidés par des femmes, se réunissent le soir : un qui répond aux plaintes des citoyens, un autre qui travaille sur la parité. Si j'avais voulu être présidente, on m'aurait découragée. Dans les comités, ce sont les hommes qui parlent le plus et occupent les fonctions les plus importantes. Il faut faire toujours attention : on nous critique sur la forme et pas sur le fond.

Dans ma circonscription, j'organise, tous les six mois, un petit déjeuner de femmes. C'est un espace pour échanger. Une commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes permet de parler des forces et des faiblesses, de mettre les femmes en réseau, d'alimenter le dialogue. Dans les réunions, on vérifie que les hommes et les femmes ont le même temps de parole. Des femmes motivées, il y en a. Mais il y a un manque de stratégie.

Geneviève Tapié

Je reviens sur le bénévolat et le niveau des indemnités en France et en Allemagne. Il faut approfondir cette question.

Cécile Weidhofer

Les indemnités et les salaires des élu-e-s locaux sont décidés par les Länder.

Tannaz Falkanaz

Les petits déjeuners s'adressent uniquement aux femmes.

Angèle Préville

Il faut des lieux pour s'exprimer entre nous et moins s'écouter parler.

Geneviève Tapié

Sans la capacité d'associer des hommes, on ne peut pas avancer. L'Observatoire régional de la parité a intégré des hommes. Il faut aller chercher des personnalités capables d'assumer ce rôle. Notre bureau et notre conseil d'administration sont paritaires. Cela fonctionne !

Marie-Florence Mahwera

Co-dirigeante du FPD (Parti libéral démocrate)

Mon parcours a commencé avec le Brexit et Trump. On a alors réalisé à quel point la politique est bizarre. J'ai pensé : si je veux changer quelque chose, je dois entrer en politique. Je me suis d'abord informée et je me suis engagée au FDP. C'est le parti le plus démocratique. Mais il ne veut pas un taux de femmes en son sein. Sur ce point il est très conservateur. Les femmes n'arrivent pas à parler de féminisation dans leur propre parti. Nous organisons des déjeuners entre femmes.

En tant que femmes actives, nous voulons progresser, atteindre des objectifs et pas uniquement parler des rapports entre les hommes et les femmes, mais aussi d'économie et des autres sujets. J'ai la chance d'avoir un travail qui me rend heureuse. J'arrive à faire le grand écart entre ma profession et le parti car je suis passionnée.

Nous n'avons pas de mentor. Les femmes politiques ne nous soutiennent pas. L'objectif est de motiver les jeunes femmes. Beaucoup pensent qu'elles doivent d'abord faire leurs preuves. C'est faux. On n'a pas besoin d'un doctorat pour susciter le respect. Une assemblée doit représenter la société. Pour ça, il n'y a pas besoin d'expérience. La première étape est à franchir par les femmes elles-mêmes. Il manque encore des modèles et des femmes qui soutiennent les autres femmes. On a aussi besoin d'hommes qui poussent.

Geneviève Tapié

Le parti libéral compte 24 % de femmes au Bundestag. Ce que vient de décrire Marie-Florence Mahwera me transporte quarante ans en arrière. François Mitterrand prend le Parti

socialiste en 1971. En 1975, au Congrès de Pau, les femmes demandent d'ajouter des quotas pour les femmes. Dans la motion finale, elles obtiennent un minimum de 5 % et un secrétariat national dédié aux femmes. L'arme de guerre pour avancer : l'envahissement de la tribune (masculine) du Congrès par les femmes et la menace d'une conférence de presse.

Ne vous cantonnez pas aux réunions de femmes. En 1979, nous avons obtenu 30 % de femmes sur la liste des élections européennes (en position éligible). Sans leur donner de leçons, je dis à nos amies allemandes : ne restez pas entre vous.

Norbert Meler

Maire de Foix (Ariège)

Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Foix-Varilhes



A gauche, Norbert Meler, maire de Foix, avec, à ses côtés Thomas Wieder (Le Monde) et Roland Garrigues, vice-président de l'Observatoire

La gestion du temps des réunions, du temps de travail, est un problème technique. De manière générale, il y a un problème de ségrégation. A Foix, à la mairie, des femmes sont en charge de l'environnement et du développement économique. Avec succès. A la Communauté d'Agglomération une jeune femme est responsable de l'environnement. Elle a pris la présidence du Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères. En 2014, j'ai proposé la délégation au sport à une femme. Elle a préféré le social.

On peut faire de la politique avec des bons sentiments : le respect et la tolérance mutuelle. Il faut parler en argumentant, au lieu de s'affronter. Il ne faut pas présenter les choses de manière idyllique : les femmes aussi sont capables de coups tordus.

Lors de ce mandat j'avais mis dans ma liste une dizaine de moins de 40 ans, dont trois femmes. Ils ne repartent pour les prochaines élections. Je voulais placer une femme à la tête de la Communauté d'agglomération. Celles que j'ai sollicitées ont refusé. Les femmes ont aussi une responsabilité.

Il est nécessaire de continuer à faire vivre des creusets où l'on échange, l'on débat, l'on construit. Les partis ne le font plus.

Geneviève Tapié

Je rappelle que la parole d'un homme sur la question des femmes pèse beaucoup plus.

Angèle Préville

Même si ce n'est pas dans l'air du temps, il faut faire du fond, réfléchir sur la société telle qu'elle est et sur ce qu'on pourrait en faire.

Viviane Artigalas

Il est très important d'avoir le point de vue des hommes, car nous sommes dans une société mixte.

Cécile Weidhofer

Créé en 2009, le prix Helen Weber a été décerné trois fois. Chaque député peut proposer la candidature d'une conseillère municipale dans son premier ou son deuxième mandat. Cinquante femmes sont membres du réseau Helen Weber. C'est une plateforme destinée aux femmes en politique. L'idée est d'ancrer l'engagement politique local dans différentes villes et dans les universités, de s'ouvrir à d'autres femmes qui veulent s'investir en politique. Autre avantage de ce réseau : il permet de parler de thèmes moins liés aux partis et davantage aux femmes. Par exemple, certaines élues ne savaient pas que les frais de garde des enfants étaient pris en charge ou comment les aider à rester actives.

Il est très difficile de trouver des femmes qui participent à ces initiatives. Seulement 4 % des conseillères municipales envisagent une carrière politique.

Le soutien des hommes ? Pour être bien assistée, il faut bien choisir son compagnon !

Geneviève Tapié

L'arme de guerre ce sont encore les statistiques sexuées, parce que seule la statistique est irréfutable. A partir de 2001 (première applica-

tion la Loi sur la parité aux municipales) nous avons réclamé que les procès verbaux des conseils municipaux soient sexués. Auparavant nous devions en éplucher 1 545, un par un, pour trouver les femmes. La bible, c'est le ministère de l'intérieur. L'information doit être donnée. En France comme en Allemagne, il faut l'exiger.

Propos du grand témoin

Roland Garrigues

Ancien Député Maire de Montauban (Tarn-et-Garonne),
Vice-président de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie



Roland Garrigues au micro, avec, à gauche, Thomas Wieder (Le Monde).
A droite, Eliette Charpentier, Christine Pujol, Jacques Garcia.
(Nobert Meler prend la photo)

La journée a été très instructive. Je retiens un mot important : « Osez ! ». Il a été vrai pour les hommes. Il l'est pour les femmes afin qu'elles prennent leur juste place. Il faut changer les choses. « *Changer la vie* » : on en est toujours là. Le travail d'un élu et d'une élue est de se mobiliser sans compter. Toutefois, je suis contre la professionnalisation de la vie politique.

En Tarn-et-Garonne il y a seize femmes maires et deux députées. J'ai préparé notre séminaire en sollicitant les femmes maires. Trois m'ont répondu. L'une d'elles m'a dit : « *Je n'ai rencontré aucune difficulté. Je ne suis pas dupe : c'est parce que j'ai succédé à mon père* ». Une

autre, élue depuis 2008, explique : « *Je n'ai pas de problèmes. J'exerce un métier d'homme dans un monde d'hommes.* »

Je veux terminer sur une note optimiste en citant un article du journaliste Jean-Claude Guillebaud dans Sud-Ouest. Il est intitulé : « *Les femmes en première ligne* ». Il explique que les sociétés hésitent entre deux modèles : le modèle dionysiaque, fondé sur la conquête, l'aventure et le modèle apollinien, fait de sécurité et de permanence. Le premier serait d'essence masculine, le second féminine. Les sociétés occidentales s'éloigneraient du premier pour aller vers le second.

PERSPECTIVES

Geneviève Tapié

Présidente de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Nous pouvons désormais envisager sérieusement deux avancées majeures :

1. Les relations franco-allemandes vont se poursuivre.

> Première initiative : au cours de la 4^e Assemblée régionale des femmes d'Occitanie, en décembre prochain à Figeac (Lot), nos travaux d'aujourd'hui seront placés au cœur du débat, analysés et débattus, à trois mois des élections municipales en France des 15 et 22 mars 2020. Cécile Weidhofer, experte senior, à l'Académie européenne des femmes en politique et en économie (EAF – Berlin) est, d'ores et déjà, invitée à y apporter sa précieuse et compétente contribution. Ça nous sera utile. Ça nous fera plaisir.

> Deuxième projet : l'Académie européenne des femmes en politique et en économie (EAF – Berlin) se propose d'associer les Femmes d'Occitanie, au Projet « Mayoress », qui sera financé par la Commission européenne et organisé le 9 novembre 2020 à Berlin. Il s'agit d'une grande journée, avec conférences et ateliers, destinée à des femmes maires de France, Pologne, Allemagne, Autriche. A ce moment-là, l'Allemagne assurera la Présidence du Conseil de l'Union européenne.

> Enfin, en accord avec l'Ambassade de France en Allemagne, je proposerai deux actions :

1. Fonder un Réseau sur les bases du travail que nous venons de construire. Dans un premier temps, il sera constitué des délégations françaises et des délégations allemandes présentes à Berlin pendant nos trois journées d'étude :

– A l'Académie européenne pour les femmes en politique, samedi 12 octobre,



Geneviève Tapié, Présidente de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie, Membre du CESER OCCITANIE

- Au Reichstag, dimanche 13 octobre (sur les femmes dans la vie parlementaire allemande),
- A l'Ambassade de France, lundi 14 octobre (sur les Femmes maires en France et en Allemagne).

2. Sur ces fondations, présenter à la Présidente de Région, Carole Delga, un nouveau projet commun, toujours dans le champ de la mise en avant des « femmes d'action franco-allemandes » en politique et en économie, que nous inscrirons dans la « 3^e Quinzaine franco-allemande d'Occitanie », qui aura lieu en Occitanie, à l'automne 2020.

Enfin, il ne sera pas interdit – bien sûr ! – que des projets bilatéraux entre municipalités allemandes et municipalités françaises, ou de simples échanges voient le jour. Nous ferons au mieux, avec nos moyens, pour apporter notre appui à ces initiatives.

2. Pour pousser très haut les feux de la réforme, il faut aussi s'unir

Côté politique et institutionnel, notre séminaire a mis en lumière trois points saillants :

1. Pour la place des femmes dans la vie politique, l'Allemagne fait globalement mieux que la France et son impressionnant dispositif législatif. L'explication n'est plus à rechercher dans les textes, mais dans le comportement des partis et groupements politiques français.

2. La proposition parlementaire déposée le 20 mars à l'Assemblée nationale pour de nouvelles règles de mode de scrutin municipal et communautaire n'a pas été inscrite à temps à l'ordre du jour et les dispositions votées pour la parité dans les petites communes² ne s'appliqueront au mieux qu'en 2026.

3. C'est donc du côté des institutions européennes qu'il faut à nouveau se tourner :

– Dès le début des années 1990, c'est d'elles qu'est venue la lumière, c'est à dire la revendication de parité que le mouvement social des femmes d'Europe a imposé aux politiques.

– Aujourd'hui, les Européennes ont de nouveaux atouts : pour la première fois depuis la création de la CEE (1957), une femme, allemande, Ursula von der Leyen, préside une Commission européenne désormais paritaire. C'est tout le sens de l'exercice de « diplomatie féministe » que je vous proposerai de conduire, dans un contexte international marqué par la montée des conservatismes et des menaces sur les droits acquis des femmes.

² Après notre séminaire de Berlin

CLÔTURE DE LA JOURNÉE

Analyse d'un observateur

Thomas Wieder

Correspondant du journal *Le Monde*
en Allemagne

Votre séminaire a été extrêmement intéressant. Il a montré la nécessité du combat. Il faut oser avoir l'idée qu'une femme peut prétendre aux postes réservés aux hommes

et ne pas se cantonner aux postes genrés. Ce combat n'est jamais gagné. Il peut même être défait. Je vous ai trouvés très optimistes. Je n'ai pas la même vision.

Voici la une, le 18 juillet dernier, du quotidien *Tageszeitung*, une sorte de *Libération* allemand, avec pour titre « *Ce n'est pas ainsi qu'on avait imaginé la fin du patriarcat* ».



On y voit Annegret Kramp-Karrenbauer qui dirige la CDU, Ursula van der Leyden, alors ministre de la défense, aujourd'hui présidente de la Commission européenne, et Angela Merkel. On peut avoir plusieurs lectures de ce titre extraordinaire. Apparaît un parti conservateur, la CDU, dans lequel la parité n'existe pas

et une parité en trompe-l'œil³. C'est l'arbre qui cache la forêt.

Au Bundestag, les femmes sont en recul de 37 % à 31 %. Il en a été de même aux élections régionales en Brandebourg, avec une baisse de 36 à 32 %. C'est le premier Land qui a adop-

³ Voir l'article en annexes.

té une loi sur la parité, sauf qu'elle n'entrera en vigueur qu'aux prochaines élections. Après l'adoption de cette loi, les partis n'ont même anticipé en modifiant leurs propres règles.

Les résistances sont fortes. Mme Tapié vous avez dit « *la parole d'un homme sur la question des femmes pèse beaucoup plus.* » C'est très juste.

A ce propos, dans son livre « Des hommes justes »⁴, récemment paru, Ivan Jablonka explique que l'enjeu n'est pas tant que les femmes se battent, mais que les hommes deviennent féministes. Dans tout ce que nous faisons dans nos actions, est-ce que nous sommes justes ? Ainsi est posée la question de l'éthique du masculin qui doit être une éthique féministe.

Une nouvelle contribution de Thomas Wieder

Le correspondant du *Monde* en Allemagne a confirmé son intérêt pour la question de la parité et pour les travaux de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie en adressant cette photo, assortie de ses commentaires.



« Il s'agit de la «photo de famille» du groupe de travail de la CDU-CSU chargé des questions budgétaires au Bundestag. Groupe de travail au sein duquel les femmes sont scandaleusement surreprésentées et les hommes en sidérante minorité, comme cela saute tout de suite aux yeux ! La photo a été postée sur Twitter par un député CDU, vendredi 15 novembre au petit matin, après une nuit de travail au sein de la commission du budget consacrée à la finalisation du projet de loi de finances pour 2020. »

« Car, oui, la réalité est bien celle-ci : tout en haut du sommet, les femmes ont conquis le pouvoir à la CDU (Merkel, von der Leyen, Kramp-Karrenbauer...), mais quand on descend plus bas dans la hiérarchie, il y a encore de sacrés progrès à faire : seulement 20 % de femmes dans le groupe CDU-CSU du Bundestag et même encore moins, 2 sur 17, soit 11 % dans le groupe de travail sur le budget, comme le montre la photo... A croire que le budget est un sujet trop sérieux pour être confié aux femmes... »

⁴ Ivan Jablonka - « Des hommes justes - Du patriarcat aux nouvelles masculinités » (Seuil)

Conclusion

Sylvie Massière

Première conseillère de l'Ambassade de France
en Allemagne

L'Ambassade a été heureuse d'accueillir votre séminaire. Les témoignages ont été inspirants, les travaux intéressants. Je félicite la Région Occitanie et sa représentante Catherine Ariso.



Ambassade de France à Berlin, 14 octobre 2019

De gauche à droite, Sylvie Royo, Conseillère municipale de Sommières (Gard), Manon Rayssac, Boulangeries Galzin, Pilar Chaleyssin Présidente de l'Association des maires du Gard, et la Sénatrice du Lot, Angèle Préville.

En arrière-plan, Roland Garigues, député maire de Montauban (Tarn-et-Garonne) jusqu'en 2001.

**Rapport de restitution mis en forme par Alain Doudiès,
à partir des notes de Matthieu Guillot, Luc Moreau et Sylvie Royo.
Photos : Norbert Meler**

ANNEXES

- Article de Thomas Wieder (*Le Monde* du 25/07/19) « Le féminisme en trompe-l'œil d'Angela Merkel ».
- Composition de la délégation française

Le féminisme en trompe-l'œil d'Angela Merkel

La chancelière allemande a toujours refusé d'imposer à son parti des quotas de femmes candidates aux législatives, contrairement à ce qui se fait à gauche et chez les Verts.

Par Thomas Wieder • Publié le 25 juillet 2019 à 00h51 - Mis à jour le 25 juillet 2019 à 06h28

Article réservé aux abonnés

Annegret Kramp-Karrenbauer, ministre de la défense, Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne et Angela Merkel, le 17 juillet. JOHN MACDOUGALL / AFP

Analyse. Les photos ont fait la « une » de plusieurs journaux allemands et étrangers. On y voit Annegret Kramp-Karrenbauer, Ursula von der Leyen et Angela Merkel assises côte à côte, mercredi 17 juillet, dans une salle de réception du château Bellevue, la résidence du président allemand, à Berlin.

Le moment est solennel : moins de vingt-quatre heures après l'élection d'Ursula von der Leyen à la présidence de la Commission européenne, Annegret Kramp-Karrenbauer lui succède au ministère de la défense, où Angela Merkel a décidé de la nommer, à la surprise générale. « *Ce n'est pas ainsi que nous avons imaginé la fin du patriarcat* », titre le quotidien de gauche *Tageszeitung*. Lequel, une fois n'est pas coutume, tire son chapeau à la conservatrice Union chrétienne-démocrate (CDU), rebaptisée pour l'occasion « Union des dames chrétiennes », de livrer ainsi une « *leçon magistrale sur le pouvoir au féminin* ».

La formule n'est pas exagérée. En accédant à des postes de pouvoir traditionnellement réservés aux hommes, ces trois dirigeantes ont été des pionnières.

En 2000, Angela Merkel fut la première femme présidente de la CDU, avant d'être élue, cinq ans plus tard, la première chancelière fédérale ; la même année, Annegret Kramp-Karrenbauer fut la première ministre de l'intérieur d'un Land allemand ; en 2013, Ursula von der Leyen fut la première femme nommée ministre de la défense en Allemagne, six ans avant de devenir la première présidente de la Commission européenne.

Lire aussi | [Le youtubeur qui fait mal à la CDU d'Angela Merkel](#)

Spectaculaires, les photos prises au château Bellevue ne doivent toutefois pas masquer une autre réalité. Dans l'actuel Bundestag, issu des élections de 2017, les femmes ne sont que 31 % ; elles étaient 37 % pendant la législature précédente. Depuis 1998, jamais la part de femmes députées n'a été aussi faible outre-Rhin. Cette régression s'explique principalement par l'entrée au Bundestag du parti d'extrême droite AfD, dont seulement 10 des 92 députés sont des femmes. Mais les conservateurs sont aussi responsables : dans l'assemblée élue en 2002, le groupe CDU-CSU comptait 23 % de femmes ; dans celle d'aujourd'hui, c'est 20 %.

Les réserves des commentateurs

Ce chiffre n'est guère étonnant. Pendant son long règne à la tête de la CDU, de 2000 à 2018, Angela Merkel a toujours refusé d'imposer à son parti des quotas de femmes candidates aux législatives, contrairement à ce qui est le cas à gauche et chez les écologistes : au Parti social-démocrate (SPD), 41 % des députés sont des femmes ; dans les groupes parlementaires des Verts et de Die Linke (gauche radicale), elles sont même majoritaires (respectivement 58 % et 54 %).

Ce qui est vrai à l'échelle nationale l'est aussi dans les régions. Sur les seize Länder allemands, seuls le Brandebourg et la Thuringe disposent de lois obligeant les partis à présenter des listes paritaires aux élections régionales. Adoptées il y a quelques mois, elles ne s'appliqueront toutefois pas pour les prochains scrutins, prévus le 1^{er} septembre dans le Brandebourg et le 27 octobre en Thuringe, mais pour les suivants, qui auront lieu dans cinq ans. Dans le Brandebourg, certains responsables locaux de la CDU avaient toutefois décidé de montrer l'exemple, en présentant une liste quasiment paritaire dès cette année. Leur proposition a été rejetée. Résultat : la part des femmes au sein du groupe CDU du Parlement régional du Brandebourg devrait rester stable, autour de 20 %.

Lire aussi | [En Allemagne, Merkel tente de sauver « AKK », la présidente affaiblie et contestée de la CDU](#)

Ces rappels permettent de comprendre pourquoi certains commentaires suscités lors de la passation des pouvoirs entre Ursula von der Leyen et Annegret Kramp-Karrenbauer n'ont pas fait l'unanimité en Allemagne.

Dans une tribune publiée, mardi 23 juillet, sur le site du *Spiegel*, l'essayiste Margarete Stokowski explique ainsi pourquoi l'accession de ces femmes aux responsabilités ne signifie ni l'avènement du « *matriarcat de Merkel* », comme l'a affirmé la chaîne de télévision publique ARD, ni « *la victoire du Frauen-Power* », comme l'a écrit le quotidien conservateur *Bild*. « *Parler de matriarcat dès lors que quelques femmes occupent des positions importantes est aussi bête que de dire : "Tiens il fait frais aujourd'hui, et après on nous parle de réchauffement climatique."* »

Les femmes vues comme des mères

On peut ne pas partager tous les arguments de Margarete Stokowski. Trouver, par exemple, qu'elle ne rend pas justice à Ursula von der Leyen qui, en créant un congé parental pour les pères et en lançant un grand plan de création de places de crèches, du temps où elle était ministre de la famille (2005-2009), a beaucoup fait pour permettre aux femmes allemandes de devenir mères sans sacrifier leur vie professionnelle, et ainsi sortir du carcan traditionnel *Kinder, Küche, Kirche* (« enfants, cuisine, église »). Reste que ces mesures ont toujours été associées à l'idée de maternité, d'où les réserves que peuvent nourrir à son égard certaines féministes.

Lire aussi | [Ursula von der Leyen, une pro-européenne au bilan controversé en Allemagne](#)

Concernant Annegret Kramp-Karrenbauer, Margarete Stokowski est encore plus sévère, la qualifiant de « *presque aussi féministe que le pape* ». A la différence d'Angela Merkel, la nouvelle ministre de la défense a certes plaidé, naguère, pour l'introduction de quotas de femmes candidates aux législatives. Mais depuis qu'elle a été élue à la tête de la CDU, en décembre 2018, elle s'est toutefois gardée de remettre le sujet sur la table. Dans d'autres domaines, elle se montre en revanche résolument conservatrice. Ces derniers mois, elle a ainsi bataillé contre l'abrogation du paragraphe 219a du code pénal, qui interdit aux médecins pratiquant des interruptions volontaires de grossesse de le faire savoir.

« *Quand je regarderai ce que j'ai fait dans ma vie politique, je n'aimerai pas devoir me dire que j'ai tout fait pour ma propre carrière et que je n'ai rien fait pour les autres femmes* », avait déclaré Angela Merkel en 2005, peu avant de devenir chancelière. Quatorze ans plus tard, elle n'a sans doute pas été aussi féministe que pourraient le laisser croire les photos prises au château Bellevue. Et si Annegret Kramp-Karrenbauer lui succède à la chancellerie, il n'est pas sûr qu'elle le soit davantage.

Lire aussi | [En Allemagne, les femmes réclament des protections périodiques écologiques](#)

Thomas Wieder (Berlin, correspondant)

Composition de la délégation française

Catherine ARISO-SAUTREAU, Chargée de mission coopération Allemagne - Région Occitanie

Viviane ARTIGALAS, Sénatrice des Hautes-Pyrénées, Ancienne Maire d'Arrens-Marsous

Michèle BERTHE MONNIER, Ancienne Conseillère municipale, Administratrice Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Françoise BRUNEL, Ancienne Conseillère municipale, Administratrice Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Pilar CHALEYSSIN, Maire d'Aubais, Présidente Association des Maires du Gard

Eliette CHARPENTIER, Maire de Sauteyrargues, Vice-présidente Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup

Jean-Pierre CHARPENTIER, Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Jean-Louis CHAUZY, Président CESER Occitanie

François FIGUERAS, Vice-Président Maison Europe Pyrénées Roussillon, Administrateur Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Jacques GARCIA, CESER Occitanie, Administrateur Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Roland GARRIGUES, Ancien Député Maire de Montauban, Vice-président - Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Matthieu GUILLOT, Directeur de Cabinet Communauté de Communes du Lodévois & Larzac

Gaëlle LÉVÊQUE, Maire adjointe de Lodève, Conseillère départementale de l'Hérault

Norbert MELER, Maire de Foix, Ariège, Vice-président de la Communauté de communes de Foix-Varilhes

Luc MOREAU, Avocat, Maire adjoint de St-Mathieu de Trévières, Administrateur Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Angèle PRÉVILLE, Sénatrice du Lot, Maire adjointe de Biars-sur-Cère

Christine PUJOL, Ancienne Conseillère régionale Occitanie, Ancienne conseillère municipale de Carcassonne, Vice-présidente Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Manon RAYSSAC, Boulangerie Galzin, plusieurs magasins en Occitanie et à l'étranger, Responsable Qualité et Achat

Sylvie ROYO, Conseillère municipale de Sommières, Gard, Administratrice Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Geneviève TAPIÉ, Présidente de l'Observatoire régional de la Parité en Occitanie, Membre du CESER Occitanie

Sylvie Massière, la première conseillère de l'Ambassade, a représenté l'Ambassadrice de France en Allemagne, Anne-Marie Descôtes, retenue par une visite ministérielle. Elle a accueilli la délégation et suivi l'ensemble des travaux du séminaire.



Geneviève Tapié
emc.tapie.genevieve@orange.fr

Nos partenaires

